



Mairie de Tourbes
34 120

Compte-rendu de séance du Conseil municipal du Mardi 30 septembre 2014

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique, **Mardi 30 septembre 2014 à 18h30** sous la présidence du Maire.

Présents :

M. JANTEL, Maire.
Mme MUR, 1er Adjoint
Mme MORENO, 3eme Adjoint
M. SERVELLERA, 4ème Adjoint
Mmes PICHON-MATHIEU, DAMIENS, LOPEZ, BONNET
MM. BORON, LOPEZ, PUCHE, LOUSTALET

Absents excusés :

Mme GAURET (Procuration à Mme MUR).
M. GUIRAUDOU (Procuration à Mme MORENO).
M. ROUSSILLON (Procuration à M. JANTEL)

Absents :

Mmes MEUNIER, RENAUDEAU
MM. VINCENT, MARCO

Secrétaire de séance : Mme MUR

Début de séance : 18h35

Ordre du jour

Approbation du précédent compte-rendu

Vote du compte-rendu à main levée: 11 voix pour, 2 abstentions (Mme BONNET et M. PUCHE), 2 contres (Mme LOPEZ et M. LOUSTALET)

Délibérations :

Réforme de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE)

M. JANTEL fait un point sur la réforme de la TCCFE qui concerne les communes de moins de 2000 habitants.

Pour bénéficier de cette réforme, il est nécessaire de délibérer avant le 1^{er} octobre 2014 sur le principe du reversement ainsi que sur le taux voté par le syndicat Hérault Energie (75%).

Pour information, Monsieur le Maire précise que le reversement se situe entre 26000 et 30000€.

Vote : 15 Pour

Proposition de création d'un poste en Contrat d'Avenir ou Contrat d'Accompagnement à l'Emploi

Mme MUR explique les besoins en personnel dans le cadre des temps périscolaires.

Afin d'améliorer la qualité de la garderie, de la restauration scolaire et des activités périscolaires ; alléger la charge de travail du personnel et de faire face aux éventuels problèmes d'absentéisme.

Il est proposé la création d'un poste en CAE ou d'un contrat d'Avenir.

En effet, l'Etat s'engage dans cette démarche en subventionnant ces contrats.

Par exemple :

- CAE de 20 heures, subventionné à 90%, la personne aurait un salaire de 829,11€, mais ne coûterait à la commune que 82,91€ par mois.
- Contrat d'Avenir de 25 heures ou 30 heures, subventionné à 75%, la personne aurait un salaire de 1029,24€ ou 1238,90€, mais ne coûterait à la commune que 257€ ou 309€ par mois.

La personne devra avoir au minimum le CAP Petite Enfance et le BAFA.

Le conseil souhaite donner priorité à un tourbain ou une tourbaine.

Vote : 13 Pour, 1 Abstention (M. BORON), 1 Contre (M. SERVELLERA)

Garderie extrascolaire

La commission scolaire et périscolaire a travaillé sur les besoins des parents, et Mme MUR soulève le problème de la garde des enfants pendant les vacances scolaires.

Il est donc proposé d'instaurer une garderie pour les vacances scolaires et ce, dès les vacances de la Toussaint.

Les enfants tourbains en âge d'être scolarisés (de la maternelle au primaire) pourront être accueillis sur inscription uniquement faite en mairie avant les vacances scolaires.

Le nombre de place sera limité et en cas de surnombre, la priorité sera donnée aux enfants dont les deux parents travaillent.

Le lieu idéal serait à l'école maternelle, où la garderie, la cour de récréation et la salle de classe seraient utilisées.

Pour confirmer ce lieu, une convention devra être signée entre la commune et l'école primaire « Pierrette Mazel ».

Les horaires seront de 8^H30 à 12^H00 et de 13^H30 à 17^H30 du lundi au vendredi avec la restauration scolaire de 12^H00 à 13^H30

Le but n'étant pas de laisser les enfants devant la télévision à ne rien faire, il sera proposé des activités manuelles, du sport, des jeux de société, des balades avec pique-nique, des temps calmes pour les plus petits.

Cette situation nouvelle renforce d'autant plus le besoin en personnel.

Le tarif est fixé à 1 € la demi-journée. Le prix du repas est toujours de 4€. Ce qui revient à 6€ par jour et par enfant de 8^H30 à 17^H30 ou 2€ si l'enfant ne mange pas sur place.

Vote : 14 Pour, 1 Abstention (M. BORON)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20H30